

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 24 juin 2020**

Objet : Plan de financement pour un effacement de réseau aérien sur la commune de FLAVIGNAC (87)

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze juin 2020, se réunit en session ordinaire, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 13 (dont 2 procurations) -33 voix

Votants : 13 **Pour** soit 33 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix - Président
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 5 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 1 voix – 5^{ème} VP
Mr Vincent TURPINAT - 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix
Mr Christophe PATIER – 5 voix
Mr Nady BOUALI – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 1 voix – donne pouvoir à JM Bost
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix – donne pouvoir à H.Faivre
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Président de la CC de Noblat

Sont excusés :

Mr François VINCENT – 5 voix – 1^{er} VP
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Alain LAGARDE – 1 voix - (n'est plus membre de la CAO)
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Didier BARDET – 1 voix
Mr Christian HANUS – 1 voix

Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges

La commune de FLAVIGNAC, adhérente à la Communauté de Communes de PAYS DE NEXON – MONTES DE CHALUS, a sollicité le Syndicat Energies Haute Vienne pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication situés « Rue du Brouillet – RD n° 119 ».

Conformément à la convention entre le SEHV, d'une part, et DORSAL, d'autre part, la présence d'un câble Fibre Optique, en aérien sur les supports ORANGE et/ou ENEDIS, pour assurer le déploiement de la plaque FTTH NA_87066_XOVA, dépendante du NRO de FLAVIGNAC, doit nécessiter le déplacement de l'ouvrage dans les alvéoles construites par le SEHV.

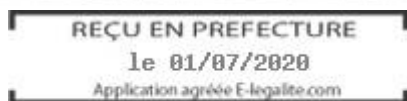
Les infrastructures d'accueil nouvellement créées, d'une longueur d'environ 140 mètres linéaires, sont la propriété du Syndicat Energies Haute Vienne et seront soumises à redevance de location.

Le coût estimatif de cette opération est de **2 376.70 €** précisée comme suit :

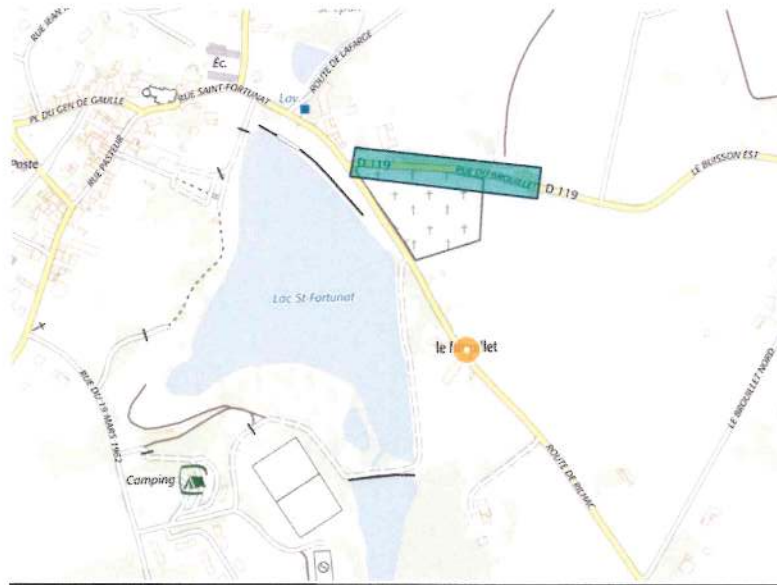
- dépose câble aérien
- tirage d'un nouveau câble souterrain dans les alvéoles nouvellement construites

Le plan de financement suivant vous est proposé :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Région Nouvelle Aquitaine	1 088.53 HT	45,80 %
Département de la Haute Vienne	515.27 € HT	21.68 %
EPCI Pays de Nexon – Monts de Châlus	772.90 € HT	32.52 %
TOTAL	2 376.70 € HT	100 %



Plans de situation :



Emprise coordonnée

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2020
Application agréée E-legalite.com

Cette opération est à imputer au Budget Annexe Haute Vienne.

Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité :

- **d'autoriser la mise en œuvre de cette nouvelle opération d'effacement de réseau aérien sur la commune de FLAVIGNAC,**
- **d'accepter le plan de financement de cette opération tel que détaillé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes dans le cadre du budget annexe 87,**
- **d'autoriser le Président pour signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



99_DE-067-258728658-20200624-BUR14_19-DE